

COMMUNE DE PETERSBACH

Séance du 14 novembre 2022
à 19 heures 30

Sous la présidence de Monsieur Christian FAUTH (Maire)
Secrétaire de séance Rudi HELMSTETTER

Etaient présents: Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Valérie DORMEYER, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sabine HOFFMANN, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Excusé(es) et représenté(es) par : Pascal ANSTETT par Christian FAUTH,
Didier BECK par Alain MEYER

Excusé(es):

Absent(es): Philippe SCHEID

Quorum : 8

Ordre du Jour

Approbation du PV du 27 septembre 2022

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance unique
- 2) Désignation des délégués du SIVOS de la Porte des Vosges du Nord
- 3) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021
- 4) Motion sur les finances locales
- 5) Divers

DE_2022_044 Désignation d'un secrétaire de séance unique

VU la réforme de la publicité des actes,
VU l'article L2121-23 du CGCT dans sa nouvelle rédaction
VU la nécessité de double signature du maire et du secrétaire de séance,

Le Maire propose de désigner un secrétaire de séance unique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder par un vote à main levée et nomme M. Rudi HELMSTETTER, secrétaire de séance unique pour la durée du mandat.

Votes exprimés : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

DE_2022_045 Désignation des délégués du SIVOS de la Porte des Vosges du Nord

VU l'arrêté préfectoral en date du 30/09/2022 portant création du syndicat scolaire "de la Porte des Vosges du nord" à compter du 01/10/2022.

VU les statuts du SIVOS,

Le conseil municipal, après délibération, décide de désigner :

Deux titulaires :

- Christian FAUTH, Maire
- Sophie KLEIN, Conseillère Municipale

Deux suppléants :

- Pascal ANSTETT, Adjoint au Maire
- Berni ZIMMERMANN, Adjoint au Maire

Votes exprimés : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

DE_2022_046 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Votes exprimés : 14
Votes POUR : 14
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

DE_2022_047 Motion sur les finances locales**Motion de la commune Petersbach**

Le Conseil municipal de la commune de Petersbach réuni le 14 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€. Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités. Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Petersbach soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Executif :

- **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression.** Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Petersbach demande un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA.** Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Petersbach demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du « fonds vert ».

La commune de Petersbach demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Petersbach soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

Votes exprimés : 14

Votes POUR : 14

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

DIVERS

a) Réunions diverses :

- Le maire et Sophie KLEIN présentent le compte-rendu de la visite d'équipements scolaires et d'accueils périscolaires du mercredi 9 novembre 2022 (Geudertheim-Batzendorf-Uberach).
- Le maire annonce qu'une réunion avec le bureau d'études EPURE pour la chaufferie collective aura lieu en mairie mardi 18 novembre 2022 à 14h.

b) Personnel communal :

- Suite à la visite du prestataire du Centre de Gestion du Bas-Rhin qui met à jour le Document Unique de Prévention des Risques Professionnels, il a été décidé que dorénavant la commune rejoindra le service commun de la CCHLPP "Assistant Prévention".
- Une nouvelle citerne pour l'arrosage va être achetée chez BEISER.

c) Repas des aînés du 3 décembre

Le maire propose à Sylvie BIEBER et Sabine HOFFMANN de se charger de la décoration des tables.

Les conseillers municipaux sont invités à venir installer la salle le jeudi 1er décembre 2022 à 19h.

d) Sobriété énergétique

- Le maire présente le projet de déplacement de certains lampadaires pour les installer dans la rue du Cimetière. Un trottoir sera également aménagé pour sécuriser les déplacements.
- L'extinction des lampadaires s'effectue de 21h30 à 6h et seul 1 sur 3 reste allumé.
- Il s'avère que les luminaires de différents bâtiments doivent être changés en LED à savoir : petite salle polyvalente, bibliothèque et salle de musique.
- Les décorations lumineuses de Noël seront installées uniquement devant les églises.

e) Informations diverses

- Le maire présente des photos de la réalisation du rond-point des Grandes Chais.
- Une campagne de stérilisation des chats errants va être menée en lien avec la SPA de Saverne.

Le secrétaire de séance
Rudi HELMSTETTER



Le Maire
Christian FAUTH


